



DECLARATION DE DEMANDE DE LIBERATION DE GERMAIN RUKUKI UNE ANNEE APRES SA DETENTION ILLEGALE ET INJUSTE

Ce 13 juillet, Germain RUKUKI termine sa 1^{ère} année de détention illégale sur base d'une accusation injuste d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat. La Coalition burundaise des défenseurs des droits de l'homme (CBDDH) exprime sa solidarité avec Germain qui continue à subir la persécution à cause de son travail de défense des droits humains.

Membre de l'Action des Chrétiens contre la Torture (ACAT), ce défenseur des droits de l'homme n'a commis aucun crime que d'appartenir à une organisation de la société civile engagée contre la torture. La torture étant devenue le mode opératoire des services de police et de sécurité au Burundi pour arracher des aveux mensongers aux détenus en violation de la loi, tout témoin comme l'ACAT est désormais classé parmi les ennemis.

Arrêté le 13 juillet 2017, Germain Rukuki a comparu pour la première fois au tribunal de Grande Instance de Ntahangwa le 3 avril 2018. Le Ministère public l'accusant d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, de rébellion, d'assassinat, de dégradation des biens publics et de tentative de renverser un régime démocratiquement élu, sans aucune preuve à charge et sans tenir compte de sa défense, a requis la peine à perpétuité. Le 26 avril 2018, le jugement prononcé est de 32 ans de prison ferme que la CBDDH considère comme le résultat d'une pression de l'exécutif sur les juges.

Victime d'un accident à la prison de Ngozi où il est détenu, Germain Rukuki a été sorti de force de l'hôpital par le médecin sous pression sans attendre le rétablissement de sa blessure. La CBDDH considère cet acte comme un traitement inhumain capable de porter un préjudice grave à la santé d'un

détenu et à ternir l'image d'une institution sanitaire attachée à la déontologie médicale.

A la même occasion, notre pensée se porte sur Emmanuel Nshimirimana, Aimé Constant Gatore et Marius Nizigama de PARCEM arrêtés le 13 juin 2017 et condamnés le 8 mars 2018 à 10 ans de prison et 200.000 Fbu d'amende, sans oublier Nestor Nibitanga de APRODH arrêté le 21 novembre 2017 détenu à Rumonge et qui attend le prononcé de jugement.

Au vu de ce qui précède ;

La CBDDH exprime son soutien à Germain RUKUKI et à tous les DDH en détention arbitraire et lui souhaite le plein rétablissement ;

La CBDDH demande à la justice burundaise de redorer son image en libérant tous les DDH en détention arbitraire sans condition ou tout au moins accorder à Germain la libération sous condition en raison de son état de santé tel que demandé au tribunal le 26 juin 2018.

La CBDDH demande au Gouvernement du Burundi de libérer l'appareil judiciaire de son emprise afin qu'elle puisse rendre justice au peuple conformément à la Constitution.

La CBDDH demande vivement au Gouvernement du Burundi de cesser tout harcèlement judiciaire et autres formes d'intimidations contre les défenseurs des droits de l'homme en action.

Fait à Bujumbura le 13 juillet 2018

Vital NSHIMIRIMANA

Président